



Demande de divorce il y a plus de 50 ans

Par **isalacorse**, le **26/07/2011** à **14:43**

Bonjour,

Le père de ma tante s'est séparée de sa maman il y a plus de 50 ans , la maman de ma tante avait fait une demande de divorce en ce temps la mais le papa ne s'était jamais présenté.... peut on savoir si le divorce a pu être prononcé ?????? merci pour votre réponse

Par **corimaa**, le **27/07/2011** à **00:56**

Il suffit de demander un acte integral de naissance (le père de votre tante ou sa mère) et il ou elle verra bien s'il est marqué "divorcé" en mention marginale